



École communale de Lauzelle

Année scolaire 2025-2026

Informations pratiques

## Table des matières

Informations générales.....	4
Coordonnées de contact.....	4
Equipe éducative.....	4
Calendrier de l'année.....	5
Services scolaires .....	5
Repas .....	5
Accueil extrascolaire .....	6
Santé à l'école .....	7
Médecine scolaire et visites médicales .....	7
Traitement médical.....	7
Poux et lentes .....	7
Mesures sanitaires .....	8
Communication avec les parents .....	8
Tenue vestimentaire et objets perdus .....	8
La vie à l'école maternelle.....	9
Horaire.....	9
Entrée et sortie de l'école.....	9
Absences et obligation scolaire en M3.....	9
Collations.....	10
Psychomotricité.....	10
Activités pédagogiques.....	10
Frais scolaire et gratuité au niveau maternel.....	11
Rencontres avec les parents.....	12
La vie à l'école primaire.....	13
Horaire.....	13
Entrée et sortie de l'école.....	13
Absences et obligation scolaire.....	13
Travail scolaire à domicile.....	13
Collations.....	14
Éducation physique et natation .....	14
Cours philosophiques.....	15
Éveil aux langues.....	15
Frais scolaire et gratuité au niveau primaire.....	15
Réunions des parents et bilans.....	16

La participation des parents .....	16
Conseil de participation .....	16
Association des parents .....	17

# Informations générales

## Coordonnées de contact

École communale de Lauzelle

Direction : Elisa Bergans

Téléphone : 010.43.64.11

Portable : 0471.63.12.44

Courriel : [direction@ecoledelauzelle.olln.be](mailto:direction@ecoledelauzelle.olln.be)

Secrétaire : Virginie Porfido

Téléphone : 010.43.64.13 (de 8h à 16h – 15h30 le mercredi -)

Courriel : [secretariat@ecoledelauzelle.olln.be](mailto:secretariat@ecoledelauzelle.olln.be)

Accueil extrascolaire

Téléphone : 010.43.64.12 (de 7h à 9h et de 15h30 à 18h – de 12h30 à 18h le mercredi)

Pouvoir organisateur : Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

Échevin de l'Enseignement : Benoît JACOB

Téléphone : 010 43 60 06

Courriel : [benoit.jacob@olln.be](mailto:benoit.jacob@olln.be)

Responsable du Service Enseignement : Céline VANDER SANDE

Téléphone : 010 43 61 95

Courriel : [celine.vandersande@olln.be](mailto:celine.vandersande@olln.be)

## Equipe éducative

Classe d'accueil	Anne-France Roosen	<a href="mailto:annefrance.roosen@ecoles.olln.be">annefrance.roosen@ecoles.olln.be</a>
Classe de M1/M2/M3	Muriel Collard	<a href="mailto:muriel.collard@ecoles.olln.be">muriel.collard@ecoles.olln.be</a>
Classe de M1/M2/M3	Amélie Demain	<a href="mailto:amelie.demain@ecoles.olln.be">amelie.demain@ecoles.olln.be</a>
Classe de M1/M2/M3	Virginie Evrard	<a href="mailto:virginie.evrard@ecoles.olln.be">virginie.evrard@ecoles.olln.be</a>
Classe de M1/M2/M3	Eve Contempré	<a href="mailto:eve.contempre@ecoles.olln.be">eve.contempre@ecoles.olln.be</a>
Classe de P1/P2	Thibault Van Innis	<a href="mailto:thibault.vaninnis@ecoles.olln.be">thibault.vaninnis@ecoles.olln.be</a>
Classe de P1/P2	Marine Grolaux	<a href="mailto:marine.grolaux@ecoles.olln.be">marine.grolaux@ecoles.olln.be</a>
Classe de P1/P2	Manon Peten	<a href="mailto:manon.peten@ecoles.olln.be">manon.peten@ecoles.olln.be</a>
Classe de P3/P4	Sophie Rabet	<a href="mailto:sophie.rabet@ecoles.olln.be">sophie.rabet@ecoles.olln.be</a>
Classe de P3/P4	Julie Odent	<a href="mailto:julie.odent@ecoles.olln.be">julie.odent@ecoles.olln.be</a>
Classe de P3/P4	Maureen Belot	<a href="mailto:maureen.belot@ecoles.olln.be">maureen.belot@ecoles.olln.be</a>
Classe de P5/P6	Ludmila Bonnevie	<a href="mailto:ludmila.bonnevie@ecoles.olln.be">ludmila.bonnevie@ecoles.olln.be</a>
Classe de P5/P6	Martien Van Rompaey	<a href="mailto:martine.vanrompaey@ecoles.olln.be">martine.vanrompaey@ecoles.olln.be</a>
Classe de P5/P6	Valérie Lefèvre	<a href="mailto:valerie.lefevre@ecoles.olln.be">valerie.lefevre@ecoles.olln.be</a>
Puéricultrice	Sonia Bernard	<a href="mailto:sonia.bernard@ecoles.olln.be">sonia.bernard@ecoles.olln.be</a>
Sport	Aurélié Dobbelaere	<a href="mailto:aurelie.dobbelaere@ecoles.olln.be">aurelie.dobbelaere@ecoles.olln.be</a>

Néerlandais	Aïcha Benlamine	Aïcha.benlamine@ecoles.olln.be
-------------	-----------------	--------------------------------

## Calendrier de l'année

Rentrée scolaire	lundi 25 août 2025
Fête de la Communauté française	samedi 27 septembre 2025
Congé d'automne	du lundi 20 octobre au dimanche 2 novembre 2025
Jour de l'Armistice	mardi 11 novembre 2025
Vacances d'hiver	du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Congé de détente	du lundi 16 février au dimanche 1er mars 2026
Lundi de Pâques	lundi 6 avril 2026
Vacances de printemps	du lundi 27 avril au dimanche 10 mai 2026
Jeudi de l'Ascension	jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte	lundi 25 mai 2026
Vacances d'été	à partir du samedi 4 juillet 2026

Notre fête de l'hiver est prévue le vendredi 12 décembre de 18h à 21h

Notre fête de fin d'année est prévue le samedi 27 juin 2026

Cinq journées pédagogiques sont prévues pour toute l'école : 2 dates sont déjà confirmées, il s'agit des 5 et 6 février 2026, les autres dates sont encore à confirmer. Durant les journées pédagogiques, l'école est fermée et les cours sont donc suspendus. Un accueil est proposé sur inscription, au coût de 10,00 euros par enfant et par jour.

Les « titjats de Lauzelle » ou « les titjats en mode apéro » sont organisées par le FestiComité et ont lieu le premier vendredi qui suit un congé, entre 8h00 à 9h00 ou entre 17h et 18h, dans la cour de l'école. Il est possible que le jour change en cours d'année. Dans ce cas, vous en serez informés.

## Services scolaires

### Repas

À travers son cahier spécial des charges sur les repas scolaires, la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve souhaite développer une alimentation durable et ce, en référence aux trois piliers que sont :

- la sécurité alimentaire (l'hygiène de production et de distribution des repas),
- l'équilibre diététique des menus (la consommation de légumes et de féculents est privilégiée à la consommation de viandes),
- la qualité des matières premières (utilisation de produits labellisés et de légumes frais entre autres pour le potage).

En réponse à ces intentions, TCO SERVICE propose quotidiennement aux enfants une restauration traditionnelle saine et durable, en donnant la priorité à l'achat de matières premières de qualité, aux produits de saisons, à l'approvisionnement en circuits courts ou encore aux produits bio. Les repas sont réalisés avec les mêmes ingrédients que ceux utilisés à la maison, la seule différence est qu'ils sont produits en grande quantité.

Les menus présentés chaque mois sont construits en collaboration avec le chef de cuisine et les diététiciennes de TCO Service. Des ingrédients souvent oubliés en restauration collective sont intégrés dans les menus afin de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles saveurs. Les lentilles, les pois chiches, le quinoa, le boulgour, la semoule de blé complet, l'orge perlé, les betteraves rouges, le fenouil, le céleri rave,... se retrouvent régulièrement dans nos menus.

TCO Service ne fournit pas seulement un repas mais aussi un service : éducation au goût dans les classes, formations au personnel de service, plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, tri des déchets, participation active à la semaine bio, conseil à l'aménagement des cuisines, etc.

Chaque jour à midi (sauf le mercredi), des repas variés sont proposés aux enfants :

Le potage :	Le repas chaud complet : potage, plat, dessert
Maternelles : 0,50 euros	Maternelles : 3,75 euros
P1-P2 : 0,70 euros	P1-P2 : 4,15 euros
P3 à P6 : 0,75 euros	P3 à P6 : 4,45 euros

Les repas scolaires sont commandés en fin de mois pour le mois suivant, pour des semaines complètes : repas chauds ou froids tous les jours d'une semaine ou pas du tout. Vous pouvez commander vos repas pour toute l'année avec le formulaire qui vous est distribué en début d'année ou via bon de commande fourni chaque mois. La facture correspondant aux services du mois écoulé est transmise aux parents le mois suivant. Les repas non consommés sont déduits de la facture pour autant que le secrétariat ait été averti d'une absence le jour même avant 9h. Le paiement s'effectue par virement au compte de la Ville dans les 8 jours après réception de la facture dans le cartable de votre enfant.

Durant le temps de midi, les enfants peuvent également apporter leurs tartines et boissons. Il leur est enfin possible de rentrer à la maison, une carte de sortie étant indispensable dans ce dernier cas.

RMQ : Compte tenu de l'indexation, les prix pourront être adaptés en cours d'année.

## Accueil extrascolaire

Nous voulons offrir à chaque enfant, quelle que soit sa condition sociale, la possibilité de devenir un citoyen épanoui, responsable et respectueux d'autrui. L'accueil extrascolaire est un moment clef de cet épanouissement, puisqu'il est un lieu de rencontre, d'échange, d'entraide entre les plus jeunes et les plus grands. Il s'agit également d'un espace de créativité, de mouvement et de découverte. Pour grandir, les enfants ont besoin de vivre des expériences riches et multiples, mais aussi de pouvoir faire des choix, agir librement et expérimenter leur plein potentiel, sous le regard bienveillant et confiant des adultes. C'est ce que nos lieux d'accueil proposent : espace de liberté, pour souffler, s'éveiller, jouer, prendre le temps.

Vous pouvez consulter le projet sur le site officiel de la Ville : <https://www.olln.be/fr/vivre-a-olln/enseignement/enseignement-communal/accueil-extrascolaire>

L'accueil extrascolaire est gratuit 60 minutes avant le début des cours (soit de 07h40 à 08h40) et 60 minutes après la fin des cours (soit de 15h30 à 16h30 les lundi-mardi-jeudi, de 15h15 à 16h15 le vendredi et de 12h15 à 13h15 le mercredi).

L'accueil extrascolaire est payant de 07h00 à 07h40, et de 16h30 à 18h00 les lundi-mardi-jeudi, de 16h15 à 18h00 le vendredi et de 13h15 à 18h00 le mercredi.

La redevance s'élève à 1,00 euro par demi-heure, toute demi-heure entamée étant facturée.

Au-delà de 18h00, un forfait majoré pour retard de 4,00 euros par enfant s'applique.

Les accueillants sont Asma, Balthazar, Catherine, Corinne, Karin, Magali, Martine et Stéphanie.

Afin de faciliter l'encodage des enfants présents lors de l'accueil, chaque enfant reçoit un petit code QR qu'il accroche à son cartable. Ce QR code sera scanné à chaque entrée et sortie de l'enfant lors de l'accueil extrascolaire.

## Santé à l'école

### Médecine scolaire et visites médicales

Le Centre Psycho-Médicosocial (PMS) contribue à l'épanouissement et au bien-être de chaque enfant. Il répond aux demandes individuelles des parents à n'importe quel moment de la scolarité en cas de difficultés d'adaptation scolaire, de choix d'orientation, de questionnement par rapport à l'évolution de l'enfant. Il assure également un rôle préventif, particulièrement au niveau maternel. LE PMS s'efforce de suivre les élèves tout au long de leur scolarité, en collaboration avec la famille et les enseignants.

Des tests sont réalisés par les membres de l'équipe des centres Psycho-Médicosociaux (PMS) (psychologues, assistants sociaux, infirmiers, ...) pour évaluer, donner des avis et des conseils sur le parcours scolaire de l'élève. Ils peuvent être réalisés à la demande spécifique des parents ou de l'enseignant.

L'équipe du centre Psycho-Médicosocial (PMS) et le service de la Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) contribuent aux objectifs cités ci-dessus.

Le PSE réalise un bilan de santé (visite médicale) obligatoire pour les élèves en M1, en M3, en P2 et en P6. Un test de vue de loin est effectué par l'infirmière du PSE en P4 dans les locaux de l'école. Une vaccination est également proposée aux élèves de P2 et de P6.

Par ailleurs, le PSE intervient pour toute question liée à la santé des élèves, assure le suivi des maladies contagieuses (contrôle des lentes et des poux, prise en charge des mesures prophylactiques, etc.).

Les écoles communales collaborent avec :

Le Centre Psycho Médico-Social de la Province du Brabant wallon (CPMS)  
Avenue Bohy, 51 à 1300 Wavre  
010/48 81 36  
cmps.wavre@brabantwallon.be

Le Service de Promotion de la Santé à l'école (SPSE)  
Avenue du Douaire, 55 - 1340 OTTIGNIES  
010/ 41 54 68 ou 010/ 22 38 95  
secretariatpse.ottignies@brabantwallon.be

### Traitement médical

Toute maladie contagieuse est signalée sans tarder et un certificat de guérison est obligatoire.

Aucun enseignant ou accueillant ne peut donner de médicament (même homéopathique) à un enfant, sauf sur prescription médicale. Les enfants présentant des signes cliniques (toux, maux de gorge, fièvre, ...) doivent rester à la maison.

Tout médicament que l'enfant devrait prendre en cours de journée, doit être remis au titulaire ou à l'accueillante dès le matin avec obligatoirement une prescription médicale.

Si votre enfant est allergique, signalez-le par écrit sans tarder à son instituteur ainsi que sur la fiche de renseignements généraux donnée en début d'année.

### Poux et lentes

Un enfant ayant des lentes ou des poux, de même qu'atteint de toute maladie contagieuse, doit être soigné. Nous ne manquerons pas de vous appeler pour venir reprendre votre enfant si nous constatons que celui-ci a des poux. Pour les lentes et les poux, un contrôle gratuit peut

être effectué au centre de santé à Ottignies (mercredi et vendredi 010 41 54 68) ou à Wavre (lundi, mardi ou jeudi 010 22 38 95).

## Mesures sanitaires

Tout au long de la journée, une attention sera portée à l'hygiène des mains. Un nettoyage des différents locaux et sanitaires est effectué quotidiennement.

## Communication avec les parents

Les modalités de communication avec les parents sont reprises dans le Règlement des études et le Règlement d'ordre intérieur des écoles communales, disponibles sur le site de la Ville : <https://www.olln.be/fr/vivre-a-olln/enseignement/enseignement-communal/ecoles-olln/documents-telechargeables>

Dans chaque classe, il y a un parent relais qui peut aussi répondre à vos questions et qui peut faire des liens avec la direction, la titulaire ou le Conseil de participation. Il vous sera présenté lors de la réunion de rentrée.

N'hésitez pas à demander une rencontre quand vous en sentez le besoin. Nous ferons de même.

Les informations que la direction vous envoie s'appellent les DIR. Ils sont numérotés pour faciliter leur archivage et que vous puissiez vérifier si vous les avez tous reçus.

Tous les DIR de l'école sont envoyés sur votre adresse mail. Il est important de nous communiquer tout changement d'adresse afin de s'assurer que vous receviez bien les informations de l'école.

Si vous désirez recevoir les communications de la direction (DIR) en format papier via la farde de communication de votre ainé de famille, il faut nous le signaler par mail à l'adresse : [secretariat@ecoledelauzelle.olln.be](mailto:secretariat@ecoledelauzelle.olln.be)

En cas de séparation, les documents peuvent être distribués en double à votre demande écrite, les enfants pouvant ainsi transmettre les papiers à chacun des deux parents en fonction de leur hébergement. N'hésitez pas à signaler à la direction ou au titulaire tout problème relatif à ces communications.

## Tenue vestimentaire et objets perdus

Comme stipulé dans le Règlement d'ordre intérieur des écoles communales, il est demandé aux parents d'être attentifs à habiller les enfants d'une tenue vestimentaire adaptée aux différentes activités scolaires : chaussures qui tiennent bien aux pieds, vêtements adaptés à la saison et à la météo, vêtements marqués au nom de l'enfant, faciles à retirer et à remettre pour favoriser l'apprentissage de l'autonomie chez les petits. Les bonnets et les gants seront attachés au manteau par l'intermédiaire de cordons, ce qui est par ailleurs de nature à en garantir l'utilisation.

Il est recommandé de marquer tous les effets des enfants au nom de la famille.

Les objets trouvés sont rassemblés et accessibles aux parents durant les heures d'accueil. À la fin de chaque trimestre, ce qui n'est pas repris est transmis à un organisme qui s'occupe du ramassage et de la redistribution de vêtements aux plus démunis.

Nous vous rappelons aussi que nous ne sommes pas responsables des objets de la maison, apportés à l'école. Un enfant peut amener un jouet, des cartes, ... sous votre entière responsabilité. Il est néanmoins interdit d'amener de l'argent, des objets tranchants, des briquets ou allumettes,

un téléphone dans l'enceinte de l'école. Dans ce dernier cas, des autorisations spéciales peuvent être accordées dans certaines situations laissées à l'appréciation de l'école.

## La vie à l'école maternelle

### Horaire

Les cours se donnent de 8h40 à 12h20 et de 13h35 à 15h30 sauf le vendredi où l'école se termine à 15h15 et le mercredi à 12h15. Les enfants doivent être présents dans la cour 5 minutes avant le début des cours.

En maternelle, les enfants doivent être présents à 8h40 et les parents peuvent rester en classe jusqu'à 9h00 pour un accueil de l'enfant en douceur. À 9 heures, les activités commencent et les parents doivent avoir quitté la classe.

Nous vous demandons de ne pas franchir les grilles avant l'heure de la fin des cours. Dans le but d'améliorer la sécurité des petits, nous vous demandons de bien refermer les grilles derrière vous.

### Entrée et sortie de l'école

Pour pouvoir quitter l'école seul à 12h15 (mercredi) ou à 15h30 (15h15 le vendredi), une carte de sortie, complétée et signée par les parents et contresignée par la direction, est indispensable et doit être présentée au titulaire ou au surveillant. La photo est importante car quand ce sont des surveillants remplaçants, ils ne connaissent pas les enfants. Il n'est pas nécessaire de faire des photos d'identité. Les sorties sont contrôlées à la grille par un surveillant jusqu'à 17h00 (16h30 le vendredi) et le mercredi jusqu'à 13h15.

Nous attirons l'attention sur le fait que ce qui se passe en dehors de l'école est sous la responsabilité des parents. L'assurance accident de l'école couvre le chemin direct et normal entre celle-ci et la maison.

L'enfant qui utilise sa carte de sortie pour quitter l'école durant le temps de midi ne peut le faire que pour rentrer à la maison ou rejoindre l'un de ses parents.

La carte de sortie est imprimée en deux exemplaires (cfr feuille jointe).

En cas de perte, vous en trouverez un exemplaire téléchargeable sur le site de l'école dans « Documents téléchargeables » dans la rubrique « Informations ». On peut aussi en demander un exemplaire à la direction ou au secrétariat.

### Absences et obligation scolaire en M3

En classes d'accueil, M1, M2 : les élèves ne sont pas soumis à l'obligation scolaire et aucun certificat n'est nécessaire en cas d'absence. Rappelons néanmoins que si l'école maternelle n'est pas obligatoire, la présence régulière des enfants (au moins 10 matinées successives) pendant le mois de septembre détermine le nombre d'emplois dont l'école dispose. Par ailleurs, une fréquentation régulière de l'école facilite l'acquisition du langage et l'appropriation d'une culture scolaire, base essentielle aux futurs apprentissages.

À partir de 5 ans, l'école est OBLIGATOIRE : toute absence ou tout retard de plus d'1/2 heure doit être justifié. Pour toute absence, un mot écrit doit être fourni avec une justification précise des parents. Le document peut être téléchargé sur le site de l'école, onglet : infos pratiques.

Toute absence non justifiée est une infraction à l'obligation scolaire.

La Direction peut refuser un motif si l'absence ne répond pas aux critères de la circulaire (voir extrait au dos des formulaires d'absence). À partir de 9 demi-jours d'absences non motivées ou non conformes, l'école se doit d'en informer le PMS et d'envoyer une déclaration à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire qui en assurera le suivi.

## Collations

Nous servons un potage en collation de 10h00 à tous les enfants de l'accueil à la 6e primaire. Cette collation «potage» commence dès le 25 aout.

Les enfants qui sont inscrits aux repas chauds auront leur potage à 10h00 et n'en n'auront plus à midi. Ce potage est déjà prévu dans les frais du repas.

À l'école, on ne boit que de l'eau. Chaque enfant apporte une bouteille ou une gourde qu'il remplira durant la journée.

Dès lors, nous vous demandons de ne donner ni berlingots, ni cannettes, ni bouteilles de soda dans le cartable de votre enfant, ni grenadine ou autres sirops dans la gourde.

## Psychomotricité

Deux périodes hebdomadaires de psychomotricité sont organisées dans chaque classe de maternelle.

Le cours de psychomotricité à l'école maternelle est obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Son objectif est de donner à chaque enfant l'opportunité de s'épanouir pleinement en :

- Développant sa conscience corporelle : l'enfant apprend à identifier et à maîtriser les différentes parties de son corps, à se situer dans l'espace et à bouger en toute sécurité.
- Encourageant l'autonomie et la confiance en soi : les activités proposées permettent à l'enfant de prendre des initiatives et de surmonter des défis, ce qui renforce son estime de soi.
- Améliorant les fonctions cognitives : la psychomotricité stimule la mémoire, la concentration, l'attention et la créativité.
- Favorisant les compétences sociales : les jeux et les exercices de groupe permettent aux enfants d'apprendre à coopérer, à communiquer et à respecter les autres.

## Activités pédagogiques

Les enfants partiront en classes vertes une fois par cycle, dans la mesure de nos possibilités.

Il est néanmoins possible qu'un enfant parte deux années consécutives (par exemple, en 2e primaire et puis en 3e primaire). Il n'est pas prévu de partir avec les enfants en maternelle. Ces classes vertes ne dépasseront pas la somme de 200 €.

Pour les frais de participation aux classes vertes, toute famille qui en éprouve la nécessité peut faire appel à la caisse de solidarité de l'association des parents en prenant contact avec la directrice.

Pour 2025-2026 :

- les classes de 5e/6e partiront à la mer du 01 au 04/09/2025 à Bredene.
- les classes de 3e/4e partiront en Ardennes du 13 au 17/10/2025 à Erezée.

## Frais scolaire et gratuité au niveau maternel

Toutes les fournitures scolaires sont distribuées gratuitement aux enfants. Cependant, nous vous demanderons de remplacer le matériel perdu ou détérioré par manque de soin.

Une facture par élève vous est transmise une fois par mois. Elle comprend les frais de repas, de soupes, de piscines et des garderies.

Une attestation fiscale pour les frais de garderie sera transmise à tous en mai.

### Projection de frais.

Accueil	M1	M2	M3
Petit sac à dos/cartable (pouvant contenir une farde A5)	Petit sac à dos/cartable (à pouvoir ouvrir et fermer seul)	Petit sac à dos/cartable (à pouvoir ouvrir et fermer seul)	Petit sac à dos/cartable
1 boîte de mouchoirs en papier	1 boîte de mouchoirs en papier	1 boîte de mouchoirs en papier	1 boîte de mouchoirs en papier
1 gourde	1 gourde	1 gourde	1 gourde
Un petit sac en tissu pour le transport du pain et autres préparations culinaires	Un petit sac en tissu pour le transport du pain et autres préparations culinaires occasionnelles	Un petit sac en tissu pour le transport du pain et autres préparations culinaires occasionnelles	Un petit sac en tissu pour le transport du pain et autres préparations culinaires occasionnelles
Des vêtements de rechange rangés dans un sac en tissu étiqueté au nom de l'enfant	Des vêtements de rechange rangés dans une boîte à chaussures		

	étiquetée au nom de l'enfant.		
Collation potage (entre 4€ et 11€ /mois)	Collation potage (entre 4€ et 11€ /mois)	Collation potage (entre 4€ et 11€ /mois)	Collation potage (entre 4€ et 11€ /mois)
Pour la sieste : une couverture, un coussin, un doudou ou tétine (qui resteront à l'école) ainsi que les langes et lingettes si nécessaire, le tout dans un grand sac réutilisable	Pour la sieste : une couverture, un coussin, un doudou ou tétine (qui resteront à l'école) suivant les habitudes de l'enfant ainsi que les langes si nécessaires, des lingettes de votre choix, le tout dans un grand sac réutilisable.		
Des pantoufles de gym	Des pantoufles de gym	Des pantoufles de gym	Des pantoufles de gym

## Rencontres avec les parents

Les parents peuvent rencontrer la direction pendant et en dehors des heures de cours, sur rendez-vous, ainsi que les enseignants avant ou après la classe également sur rendez-vous.

Dans chaque classe, il y a un « parent-relais » qui peut aussi répondre à vos questions et qui peut faire des liens avec la direction, la titulaire ou le Conseil de participation. Il vous sera présenté lors de la réunion de rentrée.

N'hésitez pas à demander une rencontre quand vous en sentez le besoin. Nous ferons de même. Au moins trois réunions de classe (collective ou individuelle) sont organisées par an à l'école primaire et deux en maternelle car les contacts y sont plus réguliers et plus fréquents.

Voici les dates des premières réunions de rentrée, toutes collectives. Nous insistons sur la présence de tous les parents à cette réunion car beaucoup d'informations pour l'année y sont données.

Classe d'accueil Anne-France	Mercredi 03/09/2025 à 20h00
M1/M2/M3 Amélie et Muriel	Mercredi 17/09/2025 à 20h00
M1/M2/M3 Eve	Lundi 15/09/2025 à 20h00
M1/M2/M3 Virginie	Mardi 09/09/2025 à 20h00

# La vie à l'école primaire

## Horaire

Les cours se donnent de 8h40 à 12h20 et de 13h35 à 15h30 sauf le vendredi où l'école se termine à 15h15 et le mercredi à 12h15. Les enfants doivent être présents dans la cour 5 minutes avant le début des cours.

Nous vous demandons de ne pas franchir les grilles avant l'heure de la fin des cours. Dans le but d'améliorer la sécurité des petits, nous vous demandons de bien refermer les grilles derrière vous.

## Entrée et sortie de l'école

Pour pouvoir quitter l'école seul à 12h15 (mercredi) ou à 15h30 (15h15 le vendredi), une carte de sortie, complétée et signée par les parents et contresignée par la direction, est indispensable et doit être présentée au titulaire ou au surveillant. La photo est importante car quand ce sont des surveillants remplaçants, ils ne connaissent pas les enfants. Il n'est pas nécessaire de faire des photos d'identité. Les sorties sont contrôlées à la grille par un surveillant jusqu'à 17h00 (16h30 le vendredi) et le mercredi jusqu'à 13h15.

Nous attirons l'attention sur le fait que ce qui se passe en dehors de l'école est sous la responsabilité des parents. L'assurance accident de l'école couvre le chemin direct et normal entre celle-ci et la maison.

L'enfant qui utilise sa carte de sortie pour quitter l'école durant le temps de midi ne peut le faire que pour rentrer à la maison ou rejoindre l'un de ses parents.

La carte de sortie est imprimée en deux exemplaires (cfr feuille jointe).

En cas de perte, vous en trouverez un exemplaire téléchargeable sur le site de l'école dans « Documents téléchargeables » dans la rubrique « Informations ». On peut aussi en demander un exemplaire à la direction ou au secrétariat.

## Absences et obligation scolaire

Dans l'enseignement primaire, l'école est OBLIGATOIRE : toute absence ou tout retard de plus d'1/2 heure doit être justifié. Pour toute absence, un mot écrit doit être fourni avec une justification précise des parents. Le document peut être téléchargé sur le site de l'école, onglet : infos pratiques.

Toute absence non justifiée est une infraction à l'obligation scolaire.

La Direction peut refuser un motif si l'absence ne répond pas aux critères de la circulaire (voir extrait au dos des formulaires d'absence). À partir de 9 demi-jours d'absences non motivées ou non conformes, l'école se doit d'en informer le PMS et d'envoyer une déclaration à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire qui en assurera le suivi.

## Travail scolaire à domicile

Les détails concernant le travail scolaire à domicile sont repris dans le Règlement des études des écoles communales, disponible sur le site de la Ville via le lien suivant : <https://www.olln.be/fr/vivre-a-olln/enseignement/enseignement-communal/ecoles-olln/documents-telechargeables>

De 15h45 à 17h15, l'ilot et le coup d pouce accueillent les enfants qui souhaitent faire leur(s) devoir(s) dans un endroit calme, en autonomie ou qui souhaitent une aide dans leur(s) devoir(s) ou pour un rangement de feuilles dans des classeurs. Ce moment est organisé par des parents bénévoles qui accueillent, installent les enfants et font respecter le silence et par des enseignantes de l'école.

L'ilot et le coup d pouce sont des espaces ouverts les lundis, mardis et jeudis pour tous les enfants du primaire. Il ne faut pas s'inscrire pour y aller et sont gratuits.

## Collations

Nous servons un potage en collation de 10h00 à tous les enfants de l'accueil à la 6e primaire. Cette collation «potage» commence dès le 25 aout.

Les enfants qui sont inscrits aux repas chauds auront leur potage à 10h00 et n'en n'auront plus à midi. Ce potage est déjà prévu dans les frais du repas.

À l'école, on ne boit que de l'eau. Chaque enfant apporte une bouteille ou une gourde qu'il remplira durant la journée.

Dès lors, nous vous demandons de ne donner ni berlingots, ni cannettes, ni bouteilles de soda dans le cartable de votre enfant, ni grenadine ou autres sirops dans la gourde.

## Éducation physique et à la santé

Deux périodes hebdomadaires d'éducation physique et à la santé sont organisées dans les classes de P1 à P4 et trois périodes hebdomadaires dans les classes de P5P6.

Ce cours est bien plus qu'un « simple » cours de sport et vise trois objectifs principaux :

1. Développement moteur : Améliorer les mouvements de votre enfant (courir, sauter, lancer) à travers des jeux et des sports variés.
2. Vie en groupe : Apprendre à travailler ensemble, à respecter les règles et les autres, et à gérer ses émotions (victoire comme défaite).
3. Santé et bien-être : Sensibiliser l'enfant aux bonnes habitudes de vie, comme l'importance de l'hygiène, d'une alimentation saine et de la sécurité.

Le développement moteur est abordé à travers de la gymnastique, des sports en salle, des activités motrices à l'extérieur ainsi que des cours de natation.

L'organisation du cours d'éducation physique et à la santé est revue pour cette année 2025-2026. En effet, l'année dernière, l'expérience d'une organisation en alternance sur deux semaines et la découverte de la nouvelle piscine de Blocry ont amené les équipes à la conclusion d'un manque de continuité entre les cours, générant un ralentissement de la progression des élèves ainsi qu'à une complication de l'organisation logistique. De plus, le nouveau référentiel d'éducation physique insiste davantage sur les questions de santé et de bien-être.

Afin d'offrir une meilleure qualité d'apprentissage et de garantir la sécurité de tous, nous avons repensé notre approche.

La nouvelle organisation : les "blocs-horaires"

Pour assurer une continuité pédagogique, nous allons organiser l'année en 5 blocs de 6 à 8 semaines. Chaque groupe d'élèves suivra la natation ou l'éducation physique pendant une période concentrée, avec le même enseignant référent.

- P1 et P2 : Les élèves auront cours d'éducation physique et à la santé de septembre à avril, puis un bloc de 8 semaines de natation au printemps. Cette approche est plus douce, progressive et respectueuse de leur développement.
- P3 à P6 : Les élèves alterneront un bloc d'éducation physique et un bloc de natation de septembre à avril. Ils termineront tous par de l'éducation physique au printemps, pouvant ainsi profiter d'espaces extérieurs (parcs, jardins, bois, terrains de sport...).

Cette nouvelle organisation est conçue pour :

- Améliorer la progression : En se concentrant sur une matière à la fois, les enfants pourront mieux assimiler les apprentissages, qu'il s'agisse des techniques de nage ou des différentes disciplines sportives. Cela permettra une immersion plus complète dans chaque discipline.
- Renforcer la relation : Votre enfant aura un enseignant d'éducation physique attitré pour les deux disciplines, ce qui favorise la confiance et le suivi de son évolution.
- Mieux gérer l'inconfort : Pour les plus petits, les séances de natation au printemps seront plus agréables grâce aux températures clémentes, facilitant notamment les déplacements et la gestion des vestiaires (habillage et déshabillage).

Comparativement à l'année dernière, le nombre de séances sera sensiblement le même pour les élèves de P3 à 6. Pour les P1-P2, le nombre de séances correspond à un cycle d'apprentissage dans une école de natation classique. Des brevets de natation seront bien sûr proposés à l'issue des blocs d'apprentissage.

Nous sommes convaincus que cette nouvelle organisation permettra de surmonter les défis rencontrés l'an dernier et d'offrir à vos enfants une expérience d'apprentissage plus enrichissante et sereine.

## Cours philosophiques

Une heure de cours commun de philosophie et de citoyenneté est obligatoire pour toutes les classes primaires. Celle-ci est dispensée durant l'horaire de cours généraux.

Une deuxième heure de philosophie et de citoyenneté ou, au choix, de morale non confessionnelle, religion catholique, religion protestante, religion islamique, religion israélite ou religion orthodoxe est organisée. Cette heure est dispensée en deux périodes consécutives, durant une demi année scolaire.

## Éveil aux langues

Deux périodes de 50 minutes de néerlandais sont organisées dans chacune des classes de P3, P4, P5 et P6 primaires durant l'horaire de cours généraux. Le choix du cours de langue proposé dans l'école est une prérogative du Conseil de participation.

En P1 et en P2, un éveil aux langues et aux cultures est proposé au sein de la classe par le titulaire.

## Frais scolaire et gratuité au niveau primaire

Toutes les fournitures scolaires sont distribuées gratuitement aux enfants. Cependant, nous vous demanderons de remplacer le matériel perdu ou détérioré par manque de soin.

Une facture par élève vous est transmise une fois par mois. Elle comprend les frais de repas, de soupes, de piscines et des garderies.

Une attestation fiscale pour les frais de garderie sera transmise à tous en mai.

Projection des frais :

P1	P2	P3	P4	P5	P6
Cartable	Cartable	Cartable	Cartable	Cartable	Cartable
2 boîtes de mouchoirs en papier	2 boîtes de mouchoirs en papier	2 boîtes de mouchoirs en papier	2 boîtes de mouchoirs en papier	2 boîtes de mouchoirs en papier	2 boîtes de mouchoirs en papier
Collation potage (entre 5,60€ et 15,40€ /mois)	Collation potage (entre 5,60€ et 15,40€ /mois)	Collation potage (entre 6€ et 16,50€ /mois)			
Tenue de piscine	Tenue de piscine	Tenue de piscine	Tenue de piscine	Tenue de piscine	Tenue de piscine
Tenue de sport	Tenue de sport	Tenue de sport	Tenue de sport	Tenue de sport	Tenue de sport
Entrée à la piscine (2,60€) +/- 8x par an	Entrée à la piscine (2,60€) +/- 8x par an	Entrée à la piscine (2,60€) +/- 15x par an	Entrée à la piscine (2,60€) +/- 15x par an	Entrée à la piscine (2,60€) +/- 15x par an	Entrée à la piscine (2,60€) +/- 15x par an
Epargne classes vertes 100€	Epargne classes vertes 100€	Epargne classes vertes 100€	Epargne classes vertes 100€	Epargne classes vertes 100€	Epargne classes vertes 100€

## Réunions des parents et bilans

Les détails concernant l'évaluation et les rencontres avec les parents sont repris dans le Règlement des études des écoles communales, disponible sur le site de la Ville via le lien suivant : <https://www.olln.be/fr/vivre-a-olln/enseignement/enseignement-communal/ecoles-olln/documents-telechargeables>

Voici les dates des premières réunions de rentrée, toutes collectives. Nous insistons sur la présence de tous les parents à cette réunion car beaucoup d'informations pour l'année y sont données.

P1/P2 Marine, Manon et Thibault	Jeudi 11/09/2025 à 19h00
P3/P4 Maureen-Sophie et Julie	Mardi 16/09/2025 à 20h00
P5/P6 Ludmila - Martine - Valérie	Jeudi 18/09/2025 à 18h00

## La participation des parents

### Conseil de participation

Le Conseil de participation (CP) se réunit quatre fois par an. Il rassemble des représentants du Pouvoir organisateur (échevin, responsable du Service enseignement, direction de l'école), des

représentants des parents (élus tous les deux ans), des représentants des enseignants et du personnel d'accueil (élus pour quatre ans). Le CP évalue le projet d'école et sa mise en œuvre, remet un avis sur le plan de pilotage et toute question liée à la vie scolaire et extrascolaire. Il est le lieu privilégié de rencontre et de débat réunissant tous les acteurs clés de l'école, au bénéfice des enfants.

## Association des parents

Elle regroupe les parents du Conseil de participation, les parents-relais ainsi que les parents du FestiComité.

Tout le monde peut en faire partie. Elle se réunit chaque début d'année pour présenter l'ensemble des initiatives des parents et échanger sur son fonctionnement.

Une manière efficace de participer à la vie de l'école, l'Association de parents est un lieu où les parents se retrouvent deux à trois fois par année (en fonction des besoins) pour échanger, partager, discuter dans un esprit constructif.

Dans chaque classe de l'école, il y a un parent qui se propose pour être le parent-relais de la classe. Son rôle est d'être à l'écoute des questions, des demandes, des réactions positives ou des préoccupations des parents lorsque ceux-ci n'ont pas l'occasion de rencontrer la titulaire ou la direction. Le parent-relais peut faire le lien auprès de la titulaire, de la direction ou auprès des représentants des parents du Conseil de participation.

Si vous souhaitez soumettre des idées, des suggestions, des remarques... n'hésitez pas à écrire via les adresses suivantes :

Pour ce qui concerne les parents-relais : [parentsrelaislauzelle@gmail.com](mailto:parentsrelaislauzelle@gmail.com)

Pour ce qui concerne les fêtes d'école : [festicomite@gmail.com](mailto:festicomite@gmail.com)

Pour ce qui concerne l'ilot : [lilotenfants@gmail.com](mailto:lilotenfants@gmail.com)